

pas exactement non plus le coût des mesures nécessaires. Il est en outre impossible de déterminer avec précision la réaction de nos principaux concurrents à ce sujet. Le Comité a entendu des témoins exprimer des opinions tranchées sur ces questions. Les groupes écologistes ont souligné que, d'après eux, les preuves scientifiques sont déjà assez nombreuses pour nous pousser à agir sans délai afin de réduire de manière draconienne la production de gaz à effet de serre en attendant que les données se précisent. D'autres ont soutenu avec autant de conviction que des réactions mal adaptées, qui ne pourraient s'appuyer sur de meilleures données scientifiques, seraient inefficaces et risqueraient de causer du tort au Canada, si aucun autre pays ne les appliquait.

Devant ces incertitudes, le défi pour les Canadiens consiste à se servir de mesures réglementaires qui n'entraîneront pas de coûts économiques indus, tout en exerçant un effet bénéfique sur l'environnement. Tant que les incertitudes scientifiques et économiques n'auront pas été dissipées, la prudence dicte que le Canada lutte contre la pollution avec des mesures qu'il n'aura pas à regretter, quelles que soient les futures conclusions scientifiques.

Le Comité a appris, par exemple, qu'on pourrait réduire la consommation de combustibles fossiles avec de nouvelles mesures de conservation de l'énergie, telles que le remplacement des ampoules incandescentes ou à la vapeur de mercure dans les réverbères par des ampoules au sodium à basse pression et très efficaces, de couleur ambre. Ces mesures sont intéressantes, même au prix actuel de l'énergie, et on pourrait accélérer les conversions par des stimulants bien conçus afin d'assumer les frais de démarrage.

De nombreux témoins se sont attardés sur l'intégration des coûts écologiques des combustibles fossiles au prix de l'énergie, processus qu'ils qualifiaient le plus souvent d'«incorporation des effets externes» et dont nous avons parlé au chapitre 4. Certains participants ont soutenu qu'on pouvait le faire au moins de façon théorique aux fins de la planification. Autrement dit, les décisions relatives à l'offre ou à la consommation de l'énergie seraient prises comme si tous les coûts écologiques étaient inclus. À la connaissance du Comité, cette méthode n'est appliquée qu'à quelques endroits, notamment par le Public Utilities Board du Massachussets.

Un autre mécanisme d'intégration des coûts environnementaux, surtout pour les gaz à effet de serre, serait la «taxe sur le carbone» applicable aux combustibles fossiles. Ce